



6 juillet 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le six juillet deux-mille-vingt-six (6 juillet 2026) à 17 h 30 à laquelle sont présents et forment le quorum:

MMES les conseillères	Annick Laviolette Julie Marchildon Marieeve Nantel
-----------------------	--

M. le conseiller	Charles Fleury
------------------	----------------

Était absents : MM. Les conseillers	Jason Proulx Philippe Paul
-------------------------------------	-------------------------------

Sous la présidence de la mairesse, Mme Vicki Emard. Aussi présente, Mme Annie Bellefleur, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 2 juillet 2026.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 17 h 30.

2. RÉS. 185.07.2026 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Annick Laviolette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
6 JUILLET 2026
À 17 H 30**

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Administration, finances et ressources humaines;**
 - 3.1 Modification de la résolution numéro 57.03.2026 – transfert de propriétés au MTQ – Autorisation de signature;
- 4. Période de questions;**
- 5. Levée de la séance**

Adoptée

**3.1 RÉS. 186.07.2026 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO
57.03.2026 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉS AU
MTQ – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Julie Marchildon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De modifier la résolution numéro 57.03.2026 – Transfert de propriétés au MTQ –
Autorisation de signature comme suit :

Remplacer :

« D'autoriser la directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de
Labelle tous les documents requis, incluant les ententes 6 2021 52005 et
6 2022 52001, concernant le transfert au MTQ des lots suivants :

- partie du lot 5 224 421 parcelle 6 : 1 149,10 m²
- partie du lot 5 225 687 parcelle 17 : 234,1 m²
- partie du lot 5 549 582 parcelle 15 : une servitude de non-accès entre les
points 223-224. »

Par :

« D'autoriser la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la
Municipalité de Labelle tous les documents requis, incluant les ententes 6 2021
52005 et 6 2022 52001, concernant le transfert au MTQ des lots suivants :

- partie du lot 5 224 421 parcelle 6 : 1 149,10 m²
- partie du lot 5 225 687 parcelle 17 : 234,1 m²
- partie du lot 5 549 582 parcelle 15 : une servitude de non-accès entre les
points 223-224. »

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent.

5. RÉS. 187.07.2026 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Charles Fleury
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 17 h 33.

Adoptée

Vicki Emard
Mairesse

Annie Bellefleur
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

Je, Vicki Emard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la
signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal.

Vicki Emard
Mairesse